

I. – Créer le programme :

Création d'un pass « colo »

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement de la vie associative dont titre 2				
Action en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire dont titre 2				
Développement du service civique dont titre 2				
Service national universel dont titre 2		30 000 0000		30 000 000
Création d'un « pass colo »	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

Objet

Le nombre de départs en colonie de vacances a diminué ces dernières années. Or les colonies de vacances sont souvent la première expérience de l'émancipation de l'enfant et permettent une mixité sociale. Par ailleurs, le temps des colonies de vacances n'est pas révolu : le dispositif des vacances apprenantes a connu un certain succès puisque plus de la moitié des enfants et adolescents sont des « primo-partants ».

Le coût financier pour les familles demeure néanmoins un frein important. Cet amendement vise à créer un pass colo pour les enfants de 9 à 11 ans, soit des classes de CM1 et CM2 afin de soutenir financièrement au départ dans des séjours d'une semaine ou de classes transplantées. Ce pass pourrait dans un premier temps être expérimenté auprès de 100 000 enfants, en ciblant prioritairement les cités éducatives ou les territoires ruraux éducatifs.

L'auteur de l'amendement invite le gouvernement à lever le gage financier afin de permettre le déploiement du SNU, tout en favorisant les départs en colonie de vacances. En effet, les colonies de vacances participent pleinement à la construction du parcours d'engagement et le renforcement de la cohésion sociale et nationale que souhaitent également promouvoir le service national universel et le service civique.